LES AIDES FINANCIÈRES PAC

Remplacez votre chaudière fioul ou gaz par une Pompe à Chaleur[1] Air/Eau, Eau/Eau, Hybride et **cumulez les aides** auxquelles vous pouvez prétendre.

IZI confort vous conseille et vous accompagne tout au long de vos travaux.
Pour plus d'informations, contactez votre agence IZI confort !

Le coup de pouce CEE

Prime de 4 000 € ou 2 500 € selon vos revenus, pour remplacer une chaudière gaz par une PAC Air/Eau[3]. Versée sous forme de lettre-chèque par EDF à la fin des travaux après acceptation de votre dossier.

Boost Chaudière fioul : prime de 5 000 € ou 4 000 € selon vos revenus, valable jusqu'au 30/06/23.

Pour cela, déclarez vos travaux sur le site prime-energie-edf.fr avant la signature à la main du devis. Le jour de votre signature, n'oubliez pas de dater à la main votre devis !

condition : logement de plus de 2 ans à la date de début des travaux.

Voir barème au dos

MaPrimeRenov' [2]

Prime de 5 000 €, 4 000 € ou 3 000 € selon vos revenus, pour l'équipement d'une PAC Air/Eau, payée par virement bancaire à la fin des travaux après acceptation de votre dossier. Prolongée jusqu'au 31.03.2023.

Avant le démarrage des travaux, faites d'abord la demande de prime CEE, puis inscrivez-vous sur le site maprimerenov.gouv.fr pour déposer votre dossier.

condition : habitation principale d'au moins 15 ans à la date de début des travaux. Exception : de plus de 2 ans pour le changement d'une chaudière fioul avec la dépose conjointe d'une cuve à fioul.

Voir barème au dos

Le prêt coup de pouce PAC Domofinance[4]

Prêt 2,45 % sur 24, 36, 48 ou 60 mois.

condition : déclarez vos travaux sur le site prime-energie-edf.fr avant la signature du devis.

Voir mentions au dos

Une TVA réduite à 5,5 %

Si votre logement est âgé de plus de 2 ans à la date de début des travaux.

Nouveau Service Facilit'Aides

Lancez vos travaux de rénovation !
Nous proposons de vous accompagner gratuitement dans vos démarches administratives pour l'obtention des primes et demande de financement. Concrétiser votre projet devient plus facile !

Pour cela, contactez par téléphone notre service **Facilit'Aides au 01.84.00.03.70** du lundi au vendredi (9h-12h30 et 14h-17h00) ou par mail : **contact-aides@iziconfort.fr**

1. *Respectant les critères de performance (efficacité énergétique saisonnière ≥ 111 % pour les PAC moyenne et haute température, ainsi que les PAC hybrides ; ≥ 126 % pour les PAC basse température).*
2. *Le montant total de l'aide ne peut excéder sur une période de 5 ans : 20 000€ par logement.*
   Sur le montant TTC de la dépense éligible plafonné à 12 000 €, le montant cumulé des aides ne peut dépasser 90 % (cat. Bleu), 75 % (cat. Jaune), 60 % (cat. Violet), 40 % (cat. Rose) du coût total TTC des travaux.Le reste à charge minimum pour le particulier, est de 10 % à 60 % selon les revenus, voir barème.
3. *Y compris PAC hybride, seules les PAC Air/Air ne sont pas éligibles à la PrimeRenov'.*
4. *Pour bénéficier d'un financement adapté à votre situation, contactez notre service Facilit'Aides.*

Le prêt coup de pouce PAC

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple hors assurance facultative pour un achat et un crédit accessoire à une vente de 12 000€ remboursable sur une durée de 60 mois au Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,45 % (taux débiteur fixe de 2,42 %) vous remboursez 60 mensualités de 212,55 €. Coût total du crédit : 12 753,00 € (dont 753,00 € d'intérêts). Montant total dû : 12 753,00 €. Pas de frais de dossier. Le coût mensuel standard de l'assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Maladie-Accident, souscrite auprès de Cardif AssuranceVie, Cardif Assurances Risques Divers et Quatrem est de 17,14 € et s'ajoute au montant de la mensualité de l'exemple ci-dessus. Le coût total de cette assurance facultative est de 1028,41 € et le taux annuel effectif de l'assurance de 3,28 %. Offre valable pour un crédit accessoire à une vente d'un montant de 1 500 €à 75 000 €, d'une durée de 12 à 60 mois au Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,45 %.

Le coût du crédit (Taux Annuel Effectif Global fixe : 2,45 %, taux débiteur fixe : 2,42 %, intérêts : 753 €) est pris en charge par le client. Conditions en vigueur à partir du 01/06/2022.
Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par Domofinance. Domofinance SA au capital de 53 000 010 €, 450 275 490 RCS Paris, n° ORIAS 07 026 850, www.orias.fr, siège social au 1 Bd Haussmann 75009 Paris. Vous disposez d'un droit de rétractation. Publicité diffusée par IZI confort SASU, 444 768 550 RCS Evry, 11 rue du Saule Trapu CS 85605 – 91882 Massy Cedex, en qualité d'intermédiaire en opérations de banque immatriculé dans la catégorie mandataire non exclusif de Domofinance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.

Les barèmes

Plafonds de ressources annuelles pour bénéficier des aides

En Île-de-France
Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition

	CEE Ménages Précaires	CEE Ménages Modestes	CEE Autres Ménages	
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Ménages aux revenus très modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus intermédiaires Jusqu'à	Ménages aux revenus aisés Supérieurs à
1	22 461 €	27 343 €	38 184 €	> 38 184 €
2	32 967 €	40 130 €	56 130 €	> 56 130 €
3	39 591 €	48 197 €	67 585 €	> 67 585 €
4	46 226 €	56 277 €	79 041 €	> 79 041 €
5	52 886 €	64 380 €	90 496 €	> 90 496 €
Par pers. sup.	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €
Toutes aides cumulées et tous travaux confondus	reste à charge minimum 10 %	reste à charge minimum 25 %	reste à charge minimum 40 %	reste à charge minimum 60 %

Autres régions
Revenu fiscal de référence indiqué sur l'avis d'imposition

	CEE Ménages Précaires	CEE Ménages Modestes	CEE Autres Ménages	
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Ménages aux revenus très modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus modestes Jusqu'à	Ménages aux revenus intermédiaires Jusqu'à	Ménages aux revenus aisés Supérieurs à
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	> 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	> 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	> 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	> 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	> 69 081 €
Par pers. sup.	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €
Toutes aides cumulées et tous travaux confondus	reste à charge minimum 10 %	reste à charge minimum 25 %	reste à charge minimum 40 %	reste à charge minimum 60 %

Édition : 01 janvier 2023